

Chargé(e) de mission  
« Roseau et jaugeages »

Le(a) chargé(e) de mission aura une double mission à remplir sur la durée du contrat (5 mois), une mission de bancarisation des données sur les stations d'épuration du département d'une part, et une mission liée à l'observation et la caractérisation de l'étiage estival 2020 d'autre part.

**MISSION : ROSEAU**

---

**CONTEXTE :**

Les stations d'épuration du département sont répertoriées dans une base de données nationale intitulée ROSEAU.

**OBJECTIFS :**

Mettre à jour la base de données et renseigner les champs manquants (géoréférencement des stations d'épuration et des points de rejet notamment).

**PÉRIMÈTRE :**

Département des Alpes de Haute-Provence

**DESCRIPTION DE LA MISSION :**

Collecter les informations disponibles auprès du technicien référent en matière d'assainissement et effectuer la saisie des données dans l'application ROSEAU.

**MISSION : JAUGEAGES SAISONNIERS**

---

**CONTEXTE**

- assurer le suivi hydrométrique de l'étiage 2021, par mesure des débits des cours d'eau (jaugeages),
- participer à l'installation puis au calage et au relevé des stations hydrométriques estivales,
- suivi du tableau de bord de l'étiage voire de la sécheresse.

**OBJECTIFS DE LA MISSION :**

Réalisation des jaugeages hebdomadaires avec l'agent de la DDT dédié à cette mission, dépouillement des mesures et diffusion.

Extraction des données des stations automatiques

Traitement des données et tenue à jour du tableau des débits (suivi de l'étiage).

**PÉRIMÈTRE DE LA MISSION :**

Département des Alpes de Haute-Provence

<b>Conditions du contrat</b>
------------------------------

**RÉMUNÉRATION ET FRAIS DIVERS**

La rémunération est fixée au SMIC en vigueur.

Les frais de déplacement sont pris en charge au niveau des taux fixés en vigueur.

Les frais liés à la réalisation des documents (déplacements et reproduction) sont pris en charge par la DDT.

**DURÉE DU CONTRAT**

La durée de la mission est de 5 mois de préférence du 3 mai au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

**TEMPS DE TRAVAIL**

La durée hebdomadaire du travail est de 35 heures par semaine. Les congés sont fixés à 2 jours par mois.

**SUIVI :**

Pilotage : Chef du Pôle eau, chargé de mission police de l'eau et assainissement et responsable jaugeages

Suivi technique : Pôle eau

**CONTACTS**

Chef du Pôle de l'eau : Eric Cantet - 04 92 30 20 91

Responsable de la partie jaugeages : Franck Roman - 04 92 30 20 93

Chargé de mission police de l'eau et assainissement : Bernard Barbarisi - 04 92 30 56 79